

**Séance du 8 novembre 2022**

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 42  
Présents : 30  
Absents : 12  
dont suppléés : 2  
dont représentés : 6  
Votes pour : 38  
Votes contre : 0  
Abstention : 0  
Votants : 38

**Titulaires présents :** M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, F. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, A. DOYEN, A. FENDELEUR, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, S. MOREL, A. NAWROT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WILLEMAIN, A. ZIEGLER

**Suppléant avec voix délibérative :** B. FOLTZER, D. ILTIS

**Pouvoirs :** C. CONILH-NOBLAT à E. PARROT, A. FESSLER à R. BEGUE, G. MICLO à J. CHIPAUX, V. ORIAT-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, C. PARTY à C. CANAL, J-L. SALORT à L. BROS-ZELLER

**Date de la convocation**  
25/10/2022

**Secrétaire de séance :** L. BROS-ZELLER

**Délibération n° 098-2022**

**Objet :** Petite enfance – EAJE de Giromagny – validation de l'APD et lancement de la consultation

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,

Considérant

- les échanges avec les agents du service,
- les échanges avec la PMI,

Monsieur le Président présente l'avant-projet détaillé de l'opération de réhabilitation d'une ancienne cantine ouvrière pour l'installation du multi-accueil des Papyllons. Le montant estimatif des travaux au stade de l'avant-projet s'élève à 609 513,35 €HT soit 713 416,02 €TTC. Ce montant comprend les prestations suivantes :

- la création d'une extension afin de satisfaire aux exigences de surfaces pour une telle structure,
- un espace d'éveil et un espace d'activité
- une salle de restauration
- un espace biberonnerie
- une salle de de réunion au 1<sup>er</sup> étage

Ce montant de travaux correspond au montant que le maître d'œuvre s'engage à respecter à l'ouverture des plis pour la passation des marchés de travaux. Monsieur le Président précise que le bâtiment sera raccordé sur l'installation de chauffage de l'Espace savoureuse situé au droit dudit bâtiment.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VALIDE** l'avant-projet détaillé de l'opération pour un montant de travaux de 609 513,35 € HT,

**CHARGE** Monsieur le Président à déposer le permis de construire correspondant,

**CHARGE** Monsieur le Président à lancer la consultation pour la passation des marchés de travaux pour un montant global, tous lots confondus de 609 513,35 € HT, conformément au code de la commande publique et à signer les marchés correspondants,

**CHARGE** Monsieur le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondantes,


**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2 – Antenne Giromagny

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,



Liliane BROS-ZELLER